

AVRIL-MAI 2013

LES MÉTALLOS AU FORUM GOUVERNEMENTAL

Au-delà des redevances : la transformation!

Tout le Québec minier était convié le 15 mars dernier par le gouvernement au forum sur les redevances minières. Les Métallos y ont fait entendre haut et fort leurs préoccupations.

Alors que les minières brandissaient le spectre de fermetures de mines en cas de hausse des redevances, les Métallos ont plaidé pour la transformation des ressources minières. Il faut de moins en moins de travailleurs pour extraire une même tonne de minerai. Pour que l'activité minière génère des retombées économiques significatives, il faut donc que

Chaque augmentation de 10% de la transformation métallique crée 7500 emplois.

les ressources soient transformées ici. Une vingtaine de Métallos provenant du secteur minier et de celui de la transforma-

tion étaient présents au Forum.

Les Métallos et la FTQ ont recommandé dans un mémoire conjoint que les redevances soient modulées en fonction de la valeur ajoutée. Les entreprises qui transforment le minerai paieraient moins d'impôt et celles qui expédient nos ressources directement par bateau en paieraient davantage, ont fait valoir le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, et le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer.

Au cours d'une table ronde, Daniel Roy a cité en exemple le gouvernement



La ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, s'est engagée à favoriser la transformation, saluant dans son discours de clôture la présentation de Daniel Roy.

de Terre-Neuve, qui a exigé de Vale Inco la construction d'une usine de transformation du nickel en contrepartie de l'autorisation d'exploiter la mine de Voisey's Bay. «Le Québec a trop longtemps hésité à mettre ses culottes et exiger des multinationales qu'elles transforment une part significative des ressources naturelles ici. Résultat : on transforme 0% du nickel extrait de notre sol et seulement 11% du fer», a-t-il fait valoir.

Les Métallos demandent que le Québec se donne les moyens légaux de négocier la transformation avec chaque nouvelle mine. Plusieurs nouvelles ressources suscitent l'intérêt aujourd'hui comme le graphite, le lithium ou encore les terres rares. Il y a moyen aussi de transformer le fer, qui entre dans la composition d'une multitude de produits. Notons que depuis 1993, le Canada importe davantage d'acier qu'il n'en consomme, un écart de 3 millions de tonnes en 2012.

Chaque augmentation de 10% de la deuxième et troisième transformation

métallique se traduirait par une hausse de 7500 emplois, selon l'évaluation de la firme KPMG. Un bon coup de pouce au Québec manufacturier, qui connaît un déclin inquiétant depuis 10 ans.



Manifestation nationale à Montréal le 27 avril!



CALENDRIER

AVRIL

Introduction à la SST
15 au 17 en Beauce

La négociation collective
24 au 26 à Montréal

Contestation à la CSST
29 au 1^{er} mai à Brossard

Mai

Résolution de conflits
2 et 3 à Brossard

L'information dans ma section locale
6 au 8 à Montréal

Mieux protéger les emplois
7 au 10 à Montréal

Délégués et déléguées
8 au 10 à Brossard

Délégués et déléguées
13 au 15 à Alma

Le travail syndical en prévention
21 et 22 à Ste-Thérèse

La négociation collective
29 au 31 à Brossard

Dates importantes

Congrès national d'orientation
16 au 18 avril à Vancouver

Rencontre régionale de Montréal
16 et 17 mai

Rencontre régionale de Brossard
23 et 24 mai

Rencontre régionale de Québec
30 et 31 mai

Rencontre régionale du Nord/Nord-Ouest
6 et 7 jui

Rencontre régionale de Sept-Îles
13 et 14 juin



Solidarité avec les travailleurs mexicains!

Le 19 février 2013, dans le cadre des «Journées mondiales de solidarité» avec le mouvement ouvrier mexicain, une délégation représentant plus de 1,2 million de travailleuses et travailleurs québécois a rencontré le Consul général du Mexique à Montréal, M. Porfirio Martínez Morales, pour faire part de ses préoccupations quant aux graves violations des droits des travailleuses et des travailleurs au Mexique. Une lettre adressée au président Peña Nieto a été remise au consul, qui s'est engagé à la lui transmettre.

De gauche à droite: Denise Gagnon, FTQ; Richard Langlois, CSQ; Michèle Asselin, CISO; Porfirio Martínez Morales, consul du Mexique; Michèle Boisclair, présidente du CISO et FIQ; Anne Pineau, CSN; Daniel Mallette, Syndicat des Métallos.



DÉCISIONS

Lésion reconnue aux Cuisines gaspésiennes

Une travailleuse de la section locale 9258, aux Cuisines gaspésiennes à Matane s'est vu reconnaître une lésion professionnelle due au «syndrome d'accrochage» de son épaule. La CSST a refusé dans un premier temps sa réclamation formulée en 2010. Mais la Commission des lésions professionnelles (CLP) a reconnu cet automne que l'employée faisait un travail répétitif sur une chaîne de production avec une cadence imposée. La syndiquée a donc eu droit à l'assurance salaire et au paiement des traitements de santé. Cette décision pave la voie à une amélioration des conditions de travail dans l'usine. Celle-ci survient tout juste après la reconnaissance d'un problème de surdité professionnelle.

Confusion dans les mots

Un travailleur du Club de golf Link (SL 7625) a subi un accident du travail avec un souffleur au gaz. Après plusieurs essais en vain pour démarrer le souffleur, le travailleur a ressenti une douleur au dos. Ce dernier a prévenu son supérieur immédiat qu'il avait «mal au corps» et se rendait donc chez un médecin. L'employeur a contesté la réclamation, alléguant que le travailleur avait dit qu'il avait «mal au cœur». Devant la CLP, il a été mis en preuve que l'accidenté, un anglophone, éprouvait des difficultés de prononciation, susceptibles de créer une confusion entre les mots corps et cœur. La CLP a rejeté l'appel de l'employeur.

Pas trop tard pour déclarer

La Commission des lésions professionnelles a donné raison à une travailleuse qui s'est blessée aux genoux et aux mains en tombant face première sur un tapis au Sheraton Dorval (SL 9400). L'employeur a donné les premiers soins et la travailleuse a pris sa fin de semaine et le lundi de congé en mettant de la glace et de la chaleur. Dans la 3^e semaine suivant l'accident, la blessure s'est aggravée, entraînant un arrêt de travail complet. La CSST a dans un premier temps refusé le dossier en raison du trop long délai avant la consultation médicale. La CLP a renversé la décision, donnant foi à la jurisprudence voulant que la Loi est d'ordre social et qu'elle doit être appliquée de façon large et libérale. Pour reconnaître un accident de travail il faut qu'il entraîne une lésion, survenue au travail, à l'occasion du travail.

ABOLITION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES FONDS DE TRAVAILLEURS

Un budget anti-Québec, anti-travailleurs

C'est un véritable coup de Jarnac que le gouvernement fédéral de Stephen Harper a asséné à l'économie québécoise et à ses travailleurs dans son dernier budget, abolissant le crédit d'impôt de 15% pour les cotisations à des fonds de travailleurs.

La mesure du budget du ministre des Finances Jim Flaherty correspond en moyenne à une hausse d'impôt de 425 \$ pour chaque cotisant du Fonds, selon les données de l'année 2012. Il s'agit d'une attaque en règle contre l'économie québécoise: des 355 millions que représentent ce crédit d'impôt, 312 sont affectés au Québec, où le modèle du Fonds de solidarité FTQ et de son petit frère le Fondation CSN sont bien ancrés.

Le crédit demeurera inchangé jusqu'en 2014, puis diminuera ensuite de 5% par année jusqu'à sa disparition complète, pour la portion fédérale, en 2017. Le crédit d'impôt de 15% du Québec demeure cependant en vigueur.

Contrairement aux REER traditionnels, qui profitent davantage à ceux qui ont

les moyens d'épargner, les REER du Fonds permettent à des travailleurs de préparer la retraite sans pour autant trop creuser le revenu disponible.

Pied de nez aux épargnants, la décision est aussi une jambette à l'économie québécoise. Le Fonds comporte en effet une mission d'intervention dans l'économie québécoise névralgique. Alors que les banques ont été particulièrement frileuses à prêter aux entreprises en période de crise financière, le Fonds permet de créer ou de sauvegarder 170 000 emplois. Bon an mal an, le Fonds est tenu d'investir 60% de son actif dans les PME québécoises.

Contrairement aux prétentions des conservateurs et de leurs amis de l'Institut économique de Montréal, le crédit d'impôt est rentable pour les gouvernements puisque ces derniers récupèrent leur mise en moins de 3 ans. En effet, selon une étude de la firme KPMG, les crédits fiscaux sont compensés rapidement par les impôts et autres cotisations générés par les emplois créés ou sauvegardés.

Pour dire sa façon de penser au ministre fédéral des Finances: jflaherty@fin.gc.ca

ON A TOUS UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Messieurs les députés conservateurs du Québec, l'impact du Fonds de solidarité FTQ dans notre économie n'est plus à démontrer:

- 500 000 emplois créés;
- 2238 PME concernées;
- 745 millions de dollars investis dans les entreprises d'ici chaque année.

Au nom de toutes les personnes touchées par cette nouvelle mesure, joignez-vous aux 600 000 épargnants pour dire: «Ne touchez pas à notre 15% de crédit d'impôt. Car c'est tout le Québec que ça affecte.»

On a tous un Fonds de solidarité. Et le moment est bien choisi pour le démontrer. Exprimez-vous dès aujourd'hui à FONDSFTQ.COM/MONCREDIT.



Ingérence du fédéral en formation de la main-d'œuvre

Les conservateurs ont aussi sabré dans la formation de la main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral de Stephen Harper ampute 60% de l'enveloppe de 116 millions que reçoit le Québec en vertu de l'Entente sur le marché du travail. Pour récupérer ces sommes, le Québec devra déboursier des montants équivalents, soit près de 70 millions, en investissant directement auprès des entreprises. Il y a pire encore. Ottawa a annoncé son intention de revoir d'ici deux ans l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre. Celle-ci prévoit le versement de 589 millions au Québec pour la formation des travailleurs, puisés à même la caisse de l'assurance-emploi. Rappelons que la formation est une compétence provinciale.

Décès d'une consoeur

La consoeur Cynthia Hardy, 35 ans, est décédée d'un accident de travail à l'entreprise Sani-Éco à Granby, coïncée sous un chariot élévateur renversé sur le côté. Le Syndicat des Métallos tient à offrir ses sympathies à la famille de madame Hardy, ainsi qu'à ses amis et collègues. Une enquête de la CSST est en cours.



Le directeur québécois, Daniel Roy, et le président de la FTQ, Michel Arsenault, ont rencontré les médias.

Les vertus de la diversification économique à Sept-Îles

Comment diversifier l'économie pour mieux résister aux fluctuations du marché des matières premières. Voilà une des préoccupations à l'ordre du jour de la journée de formation économique qui s'est tenue à Sept-Îles en janvier dernier, à laquelle participaient plusieurs métallos.

Le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy et le président de la FTQ, Michel Arsenault, ont d'ailleurs participé à cette journée, en compagnie de Robert Laplante de l'Institut de recherche en économie contemporaine et du professeur de géologie de l'Université du Québec à Montréal, Michel Gauthier.

Il a notamment été question du projet de la mine d'apatite Arnaud à Sept-Îles. Ce projet d'une mine d'engrais naturel à ciel ouvert devrait faire l'objet d'une étude du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au cours de l'année. Les conférences ont notamment porté sur l'importance de diversifier l'économie régionale pour éviter qu'elle ne soit trop affectée en cas de ralentissement de certains secteurs, telle la production minière de fer.

EN BREF

Cliff ferme son usine de bouletage

La compagnie Cliff a annoncé en mars qu'elle suspendait en juin pour une durée indéterminée les activités de son usine de bouletage de Pointe-Noire, près de Sept-Îles. Cette fermeture, que la compagnie justifie par ses coûts de production élevés, se traduira par la perte de 165 emplois, dont 135 métallos. Cliff maintient cependant son objectif de produire de 9 à 10 millions de tonnes de concentré de fer par année.

Les Métallos entendent prendre les moyens pour faciliter le reclassement des travailleurs touchés par cette triste fermeture. «On sait qu'il y a des sous-traitants à la mine du lac Bloom. Ça serait une bonne chose de reclasser ces travailleurs à cet endroit-là», a illustré le coordonnateur régional, Alain Croteau. Notons par ailleurs que cette décision ne saurait être liée à d'éventuelles hausses de redevances, comme l'ont laissé entendre certains acteurs du secteur minier, puisque Cliff paie ses redevances sur le fer dans une autre juridiction, à Terre-Neuve, la mine étant située au Labrador.

Entente de principe ratifiée pour les agents de sécurité

Les 14 000 agents de sécurité sont désormais couverts par une nouvelle convention collective, qui sera sous peu enchâssée dans un décret. À la suite d'une entente de principe survenue le 14 mars entre l'Association provinciale des agences de sécurité et la section locale 8922 des Métallos, une cinquantaine d'assemblées se sont tenues à la fin mars au cours desquelles l'entente a été ratifiée dans une proportion de 64,5 %.

Le nouveau contrat prévoit des hausses de 15,4 % sur cinq ans. Une prime est par ailleurs instaurée pour ceux et celles qui sont appelés à intervenir physiquement auprès des bénéficiaires dans un établissement de santé. Fait saillant:

des comités paritaires sur la santé et la sécurité du travail seront créés pour chacun des employeurs. De plus, la convention prévoit des dispositifs de sécurité pour les agents affectés seuls à la surveillance d'un lieu isolé. Les employeurs seront par ailleurs obligés de fournir l'accès à des toilettes sur les lieux de travail, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les «tâches connexes» seront mieux balisées.

Rappelons que les agents de sécurité ont rejeté une offre finale et globale en février dans une proportion de 67 % avant de retourner à la table de négociation. «Malgré un contexte de négociation difficile, nous avons obtenu réponse à la majorité de nos demandes sur le



CLAUDINE CAUCHY

Quelque 150 assemblées se sont tenues dans les différentes régions du Québec, soit pour voter le mandat de grève, pour se prononcer sur l'offre finale et globale et, finalement, pour ratifier l'entente.

plan normatif, au chapitre de la sécurité, de la dignité, et de l'organisation du travail. Les hausses salariales annuelles d'environ 3 % correspondent à la moyenne haute de ce qui se négocie actuellement.

Nous sommes aussi satisfaits d'avoir obtenu le remboursement de la hausse du permis d'agent de sécurité survenue en 2010», explique le représentant syndical Stéphane Néron.

Un contrat pour les travailleurs d'ABI



Sur la photo, l'exécutif de la section locale 9400, à l'occasion de la visite en 2012 des confrères lockoutés d'Alma. Tout au long de la dernière négociation chez ABI, la solidarité était palpable entre les deux groupes.

Mettant fin à un suspense qui durait depuis novembre dernier, les quelque 950 membres de l'aluminerie de Bécancour ont accepté un rapport de conciliation en février dernier dans une proportion de 77,8 % pour les

membres de l'accréditation opération et entretien (873 membres), de 66,7 % pour l'accréditation bureau et technique (50 membres) et 78,9 % pour l'accréditation du laboratoire environnement (21 membres). Avec ce vote, les travailleurs

ont entériné un contrat de travail d'une durée de cinq ans.

Le contrat prévoit des hausses salariales totales de 13 %, une bonification de la rente-relais (bridge) pour les retraités de moins de 65 ans, ainsi que celle du régime d'assurance santé et de plusieurs primes.

«Nous avons la conviction qu'un conflit ne nous aurait pas permis d'obtenir un meilleur contrat dans les circonstances. C'était un compromis inévitable pour qu'il y ait un règlement», explique le président de la section locale 9700 des Métallos, Clément Masse.

La recommandation issue de la conciliation comporte par ailleurs des dispositions en cas de réorganisation au sein de l'entreprise. ABI vise en effet un gain de productivité de 8 % en effectuant des changements dans l'organisation du travail. Si l'employeur va de l'avant avec cette réorganisation, en contrepartie il devra intégrer au salaire la prime d'implication et bonifier légèrement les hausses salariales. Un comité exploratoire est en outre mis sur pied afin de discuter, d'ici deux ans, de diverses avenues de modification du régime de retraite.

CONTRATS DE TRAVAIL

Autobus Messier et scolaire - Chibougamau

La quinzaine de travailleurs des autobus Messier et du transport scolaire de Chibougamau (SL 8996) ont conclu un contrat de travail de 4 ans. Les principaux gains sont en lien avec l'assurance collective. Les augmentations salariales sont de l'ordre de 0,75 \$ la première année et 0,50 \$ pour chacune des deux années suivantes. Le salaire sera indexé en fonction de l'augmentation du coût de la vie à partir de la troisième année.

Résidence JR Lafontaine - Sept-Îles

La douzaine de salariés de la Résidence JR Lafontaine ont voté en faveur d'une nouvelle convention collective de 4 ans. On y prévoit des augmentations annuelles de 2%. Ces travailleurs et travailleuses, membres de la SL 7065, prennent soin de personnes âgées en perte

d'autonomie et veillent au fonctionnement de la résidence.

Lafarge Chatham - Montréal

Chez Lafarge Chatham (SL 7625), les 10 métallos qui livrent du béton par camion ont accepté à l'unanimité une nouvelle convention de 5 ans. L'assurance vie passe de 20000 \$ à 30000 \$, le remboursement des frais paramédicaux sera désormais de 35 \$ par visite et une carte de paiement a été obtenue. La participation de l'employeur au Fonds de solidarité FTQ augmente graduellement pour atteindre 0,70 \$ par heure travaillée en 2016.

Latham Splash - Terrebonne

Les travailleurs de Latham Splash à Terrebonne (SL 2008) ont signé une convention collective de 4 ans avec des augmentations salariales d'environ 2,5 % par année. Cette usine de

fabrication de produits de piscine compte quatre travailleurs syndiqués et le salaire moyen y est de 15 \$/heure.

Grand Lodge - Mont-Tremblant

Malgré un contexte difficile, la centaine de membres de la section locale 9400 du Grand Lodge ont accepté une convention collective d'un an, qui arrivera à échéance le 26 juin prochain. Celle-ci comprend une augmentation salariale de 2,5 % et le versement d'un boni à la signature.

Railwel inc. - Saint-Jérôme

La vingtaine de travailleurs de Railwel (SL 2008) qui fabriquent des équipements en lien avec les chemins de fer ont ratifié une convention qui prévoit des hausses de 2,5 % par année jusqu'au 30 novembre 2017. Ils ont obtenu une amélioration de la clause de maintien de l'ancienneté lors de mises à pied.

Metra Aluminium - Laval

Les travailleurs de Metra à Laval (SL 7046) ont ratifié une convention collective de 5 ans, avec des hausses de 2 % pour les deux premières années, 2,5 % pour la troisième et 3 % pour les deux dernières années. Une 6^e semaine de vacances est accordée après 28 ans d'ancienneté. Le contrat prévoit aussi l'ajout de 2 journées de maladie, la bonification de la contribution au REER collectif de 5 %, une prime de 1 \$/heure pour les formateurs et une amélioration du supplément des congés des fêtes en assurance emploi (PSC). Le salaire horaire est d'environ 24 \$ chez ce manufacturier spécialisé dans l'extrusion d'aluminium.

Bauer Hockey inc. - Saint-Jérôme

Un contrat de 5 ans pour les membres chez Bauer Hockey à St-Jérôme (SL 967), manufacturier de patins et d'équipement de hockey. Les trente métallos ont obtenu 0,40 \$ d'augmentation salariale pour la première année, 0,45 \$ les deux suivantes et 0,50 \$ pour les deux dernières années de la convention collective. Le contrat prévoit une augmentation du bonus sur les profits, l'implantation d'une assurance collective de longue durée et l'ajout d'une clause de retraite progressive.

Cams - Saint-Rémi

La trentaine de travailleurs de l'entreprise agroalimentaire Cams à Saint-Rémi (SL 9414) ont ratifié un contrat de trois ans, avec des hausses de 0,40 \$/l'heure pour la première année et 0,25 \$, et 0,35 \$/l'heure pour les deux suivantes. Une journée de congé férié a été ajoutée et le pourcentage du salaire accordé pour les vacances a été bonifié pour les travailleurs ayant plus de 15 ans de service. Le salaire horaire oscille entre 11,50 \$ et 14,30 \$.

Terminal et Cable - Carignan

Les 180 travailleurs de l'usine Terminal et Cable de Carignan (SL 9414) ont signé une convention de trois ans qui comprend une hausse rétroactive de 0,35 \$ pour la première année (2012), une hausse de 0,35 \$ pour la deuxième année et 0,40 \$ pour la troisième. Le groupe participera désormais au régime de retraite à financement salarial de la FTQ et la participation de l'employeur

Dans la rue contre la réforme de l'AE

Dans toutes les régions et même à Montréal et Québec, des travailleurs de la construction, des enseignants, des préposées aux chambres, des techniciens de scène, et tant d'autres subiront cette réforme indécente.

Chez les Métallos, la réforme inquiète grandement la section locale 9400, dans l'hôtellerie et la restauration. « Dans mon hôtel, il y a seulement deux préposées aux chambres sur 20 qui travaillent à l'année.



Milène Ulysse, présidente de l'unité syndicale du Travelodge Centre, SL 9400, préposée aux chambres

C'est déjà compliqué pour nous d'aller sur l'assurance-emploi de décembre à mars, avec la réforme ça va être pire, explique Milène Ulysse, présidente de l'unité syndicale du Travelodge Centre à Montréal, SL 9400.

« Le gouvernement Harper va nous obliger à accepter un emploi moins bien payé. Mais si tu prends un autre emploi et que l'hôtel te rappelle pour entrer une journée, tu ne peux pas dire que tu n'es pas disponible. Mais cela risque d'être un refus de travailler. C'est un engrenage », fait valoir cette mère de quatre enfants.

Comme beaucoup de travailleuses et de travailleurs, Mme Ulysse manifestera le 27 avril contre la réforme.

Son message pour Stephen Harper? « Vous enlevez de le pain de la bouche de nos enfants. Au lieu de créer de l'emploi, vous créez de la misère ! »



Rencontre des SL d'ArcelorMittal

Une rencontre des représentants des sections locales québécoises d'ArcelorMittal s'est tenue à Fermont les 28 février et 1^{er} mars. Une trentaine d'officiers syndicaux ont eu l'occasion d'échanger sur les réalités vécues au sein de l'entreprise, que ce soit à la mine de Fermont, dans les installations de Port-Cartier ou encore dans le secteur de la transformation en Montérégie et dans la région de Montréal. Tous ont convenu d'échanger davantage sur leurs situations respectives au Québec et ont réitéré leur souhait d'assister à une rencontre internationale du Conseil mondial des salariés d'ArcelorMittal.

« Nous devons tisser un réseau international capable de faire face aux défis immenses que posent pour les travailleurs des multinationales comme ArcelorMittal, présente dans plus de 60 pays », affirme le coordonnateur pour la Côte-Nord du Syndicat des Métallos, Alain Croteau. À Fermont, la direction des Métallos et les représentants des 10 sections locales ont notamment conclu qu'ArcelorMittal avait davantage recours à la sous-traitance et qu'il fallait exiger plus d'investissements en deuxième et troisième transformation. « Nous, on veut qu'ArcelorMittal transforme au Québec. Elle doit s'engager à développer des emplois pour aujourd'hui et pour demain en investissant au Québec dans d'autres secteurs que la seule extraction », lance le coordonnateur pour la Montérégie du Syndicat des Métallos, Denis Trotter, soulignant les promesses d'investissement qui tardent à se réaliser.



Cancer-Fermont: les Métallos s'impliquent

L'organisme Cancer Fermont a récolté 22 000 \$ lors de la guignolée à Réginald. On voit sur la photo le président de la SL 5778 représentant les travailleurs de la mine du Mont Wright, Yves-Aimé Boulay, remettre un chèque de 5000 \$ au président fondateur de l'organisme, Denis Grenier, qui est aussi le secrétaire-financier de la toute nouvelle SL 9996 représentant les travailleurs du Lac Bloom. Les deux enfants de Réginald Bouchard, Manon et Dave, ont aussi participé à la campagne. Monsieur Bouchard a bénéficié du soutien de l'organisme l'an dernier dans sa lutte contre le cancer, qui l'a emporté en mars 2012.

CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 6

au régime de retraite passera à 0,35 \$/l'heure. De plus, la part du coût des assurances collectives assumée par l'employeur passera de 50 à 55 %. Une cinquième semaine de vacances sera accordée après 20 ans de service (plutôt que 25). Le salaire moyen est de 16,20 \$.

Capsules Amcor - Saint-Césaire

Les 80 métallos qui fabriquent des bouchons d'aluminium imprimés chez Capsules Amcor flexibles (SL 9414) ont ratifié une convention de 6 ans. Aux prises

avec des relations de travail difficiles, il a été convenu de mettre sur pied un comité de relations de travail. La durée de probation a été écourtée à 725 heures, les conditions de formation des nouveaux employés ont été précisées et les mouvements de main-d'œuvre ont été mieux balisés. Une grille décrivant les tâches a aussi été intégrée à la convention. Les hausses salariales sont de 0,50 \$/l'heure pour les quatre premières années, 0,45 \$ la cinquième année et 0,55 \$ pour la dernière. Le salaire moyen oscille entre 17 \$ et 19,70 \$. Il s'agit de la deuxième convention collective.

Prokit - Iberville

Les métallos qui travaillent chez Prokit à Iberville (SL 9414), propriété de Barrette, ont ratifié un contrat de travail de huit ans. Après une rétroactivité allant de 2,85 % à 5,8 % selon les postes de travail, les travailleurs auront des augmentations de près de 18 % sur sept ans. Les primes de soir et de nuit sont majorées et la cotisation de l'employeur au régime de retraite passe de 250 \$ à 500 \$. Les vacances sont bonifiées et une cinquième semaine est ajoutée après 20 ans de service. Deux congés fériés sont ajoutés ainsi qu'une

journée de congé mobile. Les travailleurs pourront cumuler du temps supplémentaire dans une banque. Le salaire moyen passera de 13,72 \$ à 17,80 \$.

Waterville TG

Au terme d'une courte grève, les 800 travailleurs de Waterville TG (SL 6961), propriété d'une filiale de Toyota, ont ratifié un contrat de 4 ans (dont une année est écoulée) avec des hausses totalisant 9,5 %. Un congé férié a aussi été ajouté. Un régime à cotisations déterminées a été introduit pour

SUITE EN PAGE 8



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

les nouveaux employés. Ces métallos fabriquent des pièces automobiles.

Mometal - Varennes

Les 75 travailleurs de structures métalliques de Mometal à Varennes (SL 9414) ont ratifié un contrat de travail d'une durée de 4 ans, avec 8 % d'augmentation salariale.

L'entente prévoit aussi l'ajout d'une journée de congé mobile. L'employeur versera par ailleurs une contribution de 0,15 \$/l'heure pour la création d'un club social.

Sani-Éco - Granby

Les quelque 70 travailleurs de Sani-Éco à Granby (SL 9414) ont signé une convention de cinq ans, qui prévoit une hausse totale du salaire

horaire de 1,75 \$, somme à laquelle s'ajouteront les hausses du salaire minimum susceptibles d'être décrétées au cours de la durée du contrat. Des congés sociaux sont ajoutés, notamment en cas de décès de proches. L'allocation pour les bottines et vêtements est bonifiée. L'usine située à Granby se spécialise dans la gestion de déchets industriels et commerciaux.

Beauce Atlas - Sainte-Marie

Les travailleurs de Beauce Atlas (SL 9153), anciennement Poutrelles Delta, ont conclu une nouvelle entente de travail d'une durée de 3 ans. Les principaux gains se situent au chapitre des assurances collectives et des salaires. L'achat de Poutrelles Delta par Beauce Atlas a permis de préserver les emplois des 55 travailleurs de l'unité.

Du changement dans l'équipe

Il y a du mouvement au bureau de Montréal. Robert Bernier quittera ce printemps son poste de coordonnateur pour la région de Montréal, afin de profiter d'une retraite bien méritée. Ce dernier était représentant syndical depuis 1987 et coordonnateur depuis 2007.

C'est Richard Boudreault qui prendra la relève comme coordonnateur à Montréal. Représentant syndical depuis 1996, il s'est notamment taillé une réputation de plaideur aguerri. Le conseiller syndical Pierre Arseneau, auparavant affecté au bureau de Brossard, reviendra dans la région de Montréal. Mario Denis, responsable du recrutement depuis novembre 2011 est quant à lui nommé coordonnateur au recrutement.

On note par ailleurs l'embauche du président de la section locale 6586, Claude Langlois, qui fait partie de l'équipe des formateurs des Métallos depuis une dizaine d'années. Celui-ci s'est illustré récemment par la bataille constante menée pour l'obtention d'un laminoir à poutrelles et la modernisation de l'aciérie de Contrecoeur. Claude Langlois travaillera au bureau de Brossard.

Finalement, Nicole Daoust et Sylvie Rajotte, respectivement secrétaires au bureau de Montréal et de Québec, prennent leurs retraites. On souhaite une bonne retraite à ceux et celles qui quittent et bienvenue à ceux qui commencent de nouvelles fonctions.



Robert Bernier



Nicole Daoust



Sylvie Rajotte



Richard Boudreault



Mario Denis



Claude Langlois

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO 228

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois : Daniel Roy

Responsable : Clairandrée

Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Jeannot

Bradette, Isabelle Bournival
(Brossard); Stéphane Paquet,
(Côte-Nord, Bas-St-Laurent,
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine);

Nancy Thibault, Luc Laberge
(Nord et Nord-Ouest); Philippe
Doré, Jocelyn Rosa (Québec,
Saguenay-Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette

Personnel de soutien : Roseline
Mongeon, Marlyne Lessard

Tirage : 11000

Premier numéro mars 1983
Imprimé par les syndiqués et
les syndiquées chez

Atelier québécois offset inc.
Dépôt légal à la Bibliothèque
nationale du Québec.